

Laeta conventus

Sont exposées ici les places selon les rôles à tenir dans les "Laeta conventus"

Hiérarchie :

Le Magister

Le magister est élu pour un an par le conseil académique qui comprend sept électeurs (qui sont les collegiats à l'exception du Cancelarius).

Comme pour le recteur du moyen-âge, dont il est une survivance, le magister ne doit dépenser aucune somme de sa poche dès lors qu'il est en représentation. Ses collégiats auront à cœur de le nourrir et de l'abreuver, sans excès mais à satiété, à leurs frais durant toute cette période.

Son rôle est de gérer l'ensemble de l'Universitas*.

Il désigne les nouveaux collégiats** lorsqu'un poste se libère, mais ceux-ci doivent être acceptés par l'ensemble des collégiats en place.

Il est l'interlocuteur principal avec les autorités universitaires ou communales, auprès desquels il a à cœur de préserver les privilèges acquis pour l'Universitas, et de tenter d'en acquérir d'autres. A cette fin, il doit connaître par cœur la liste des privilèges et devoirs de l'Universitas, présents ou passés, afin de ne pas perdre des acquis par ignorance. Il se montrera prudent à engager l'Universitas au détriment d'acquets précédents.

Afin d'être toujours irréprochable face aux autorités, lorsqu'un manquement aux règles de l'Universitas survient, il tient lieu de juge. Il doit veiller au respect individuel de la parole donnée au niveau collectif. Pour cela il détient des outils :

L'amende :

Une somme est exigée du fautif sous peine de saisie, de discipline ou de renvoi.

La discipline :

Mise aux enchères de l'unique coup porté en public, devant l'Universitas, sur le contrevenant. S'il refuse la discipline, il encourt le renvoi. L'argent récolté est destiné à alimenter une caisse dédiée au remboursement de dégradations commises par l'Universitas. De même, l'argent récupéré par d'éventuels contrats d'assurance rejoint les mêmes fonds.

Il a aussi pour prérogative d'être en tête de tout cortège de l'Universitas.



Le Conservativa Privilegia

Il est membre de droit du conseil académique. Son rôle est de garder le sceau, de délivrer les titres.

Le Ceremonias

Il est le garant des rituels. Il reprendra traditionnellement toute personne s'écartant du cadre. Il est le juge de cassation si les différents entre des ordinem alumni et l'Universitas.

Le Cancellarius

Second de l'Universitas, il assume la vice-présidence. Il est aussi le gardien des documents historiques. C'est lui qui remet le bonnet ou décerne les Licentia Docendi. Il est le juge d'appel dans les procédures de l'Universitas.

Le Scriniarii

Il assume les tâches du secrétariat. Il invite et reçoit les invitations et messages adressés à l'Universitas et tient les registres. Il est membre de droit du conseil académique.

Le Thesaurarius

Il assume la responsabilité de la trésorerie, qu'il centralise, justifie, et thésaurise.

Il est membre de droit du conseil académique.

L'Intendens

Il est membre de droit du conseil académique. Son rôle est de fournir les provisions, les boissons, mais aussi tout ce qui est matériel de decorum.

Le Censor

Il est membre de droit du conseil académique.

Son rôle est de gérer la discipline lors des laeta conventus. Il sévit de manière traditionnelle.

Le Dominus Tironum

Il est membre de droit du conseil académique.

Il est le maître des abiectus tironum et des tironum.

Son rôle est de les former à se rendre meilleurs.

Le Domino Carmina

Il est le maître des chants entonnés lors des laeta conventus. Son rôle se limite à choisir et à lancer les chants.

Les conseils facultaires

Ils sont tenus par un collège composé d'élus :

3 Tironum

2 Clerici

2 Licentia Docendi

*Universitas est le nom donné à tous les étudiants de cette association, et à l'association elle-même. Les étudiants sont aussi évoqués sous le terme d'Ordinem Alumni.

**Conservativa privilegia, Cancellarius, Ceremonias, Censor, Thesaurarius, Scriniarii, Intendens et Dominus Tironum